

Question de M. André Frédéric à la ministre de la Justice sur "les répercussions de la fermeture de la prison de Verviers" (n° 20562)

André Frédéric (PS): Madame la présidente, madame la ministre, je reviens une nouvelle fois sur ce dossier qui, à juste titre, fait couler beaucoup d'encre en région verviétoise. Comme vous le savez, la fermeture de la prison de Verviers sera effective ce mois de novembre. Pourtant, jusqu'à présent, selon des sources bien informées, très peu de mesures d'accompagnement dans l'attente de la reconstruction de la prison auraient été prises. Lors d'une table ronde entre acteurs judiciaires, syndicaux et politiques verviétois et eupenois en mai dernier, plusieurs mesures avaient été mises en avant. Madame la ministre, nous sommes en novembre. Où en est très exactement le projet de reconstruction de la prison et surtout sa garantie de financement? Où en est le gouvernement pour ce qui est du Masterplan III dans lequel devrait figurer la programmation de cette reconstruction? En ce qui concerne les mesures d'accompagnement, qu'en est-il de l'organisation d'une concertation entre, d'une part, juges d'instruction verviétois et eupenois et, d'autre part, la direction de la prison de Lantin, en vue de garantir l'utilisation prioritaire de la prison de Lantin comme prison d'arrêt? Et qu'en est-il du respect des exigences de l'utilisation de la langue des détenus ressortissant de la Communauté germanophone, qui sous-tend un bilinguisme fonctionnel au moins aussi élevé que celui existant actuellement au greffe du tribunal et à la prison de Verviers? Par ailleurs, l'avenir réservé au service verviétois d'aide sociale aux détenus reste, semble-t-il, très incertain, et le personnel du service ne cache pas son inquiétude aujourd'hui. En septembre, je vous avais interpellée sur l'état de vétusté du palais de justice de la ville. Par la même occasion, j'avais souhaité que vous me confirmiez votre volonté de maintenir des outils de justice performants à Verviers, ce que vous aviez fait, nous rassurant tant pour le palais de justice que pour la prison. La fermeture de la prison étant aujourd'hui devant nous, madame la ministre, quelles mesures d'accompagnement effectives comptez-vous mettre en place? Quand prendront-elles cours? En ce qui concerne le service verviétois d'aide sociale aux détenus, qu'est-il prévu?

Annemie Turtelboom, ministre: Cher collègue, la prison de Verviers fermera fin novembre. La reconstruction de l'établissement fait partie du Masterplan III, qui fait encore l'objet de nombreuses discussions avec le gouvernement. Nous ne sommes actuellement pas en mesure de donner un timing exact de la reconstruction. Sur le plan pratique, les dispositions nécessaires ont été prises tant pour les détenus que pour le personnel. Les détenus seront transférés vers d'autres établissements dans les prochains jours. Les détenus sous mandat d'arrêt ont effectivement été transférés à la maison d'arrêt de Lantin, et les autorités judiciaires en ont été averties. Le personnel peut également aller dans d'autres établissements par mutation. Un protocole a été conclu à ce sujet avec les syndicats. Par rapport à la question des détenus germanophones, il faut savoir que la ville de Verviers ne fait pas partie des communes bilingues belges. Dès lors, l'utilisation de la langue allemande était favorisée et encouragée à la prison de Verviers, mais n'était pas administrativement officiellement organisée. À titre d'exemple, la personne qui avait été engagée au greffe de la prison de Verviers pour traiter les pièces en allemand ne bénéficiait pas d'une prime de bilinguisme. Il en a toujours été de même des

documents d'information communiqués aux détenus, traduits bénévolement sans aucune intervention administrative. Il en va enfin de même pour les agents germanophones, qui ne peuvent actuellement passer ni examen de recrutement ni examen de promotion dans leur langue maternelle.

Si une réunion de concertation pour le service d'aide sociale aux justiciables de la ville de Verviers a bien été organisée au printemps, les autorités de la DG EPI n'y étaient pas conviées, et à raison, puisque cette matière est du ressort des Communautés et Régions et pas du SPF Justice.

ponctuelles qui y sont données ne montrent pas vraiment un avancement significatif dans ce dossier. Le personnel sur place est inquiet, en phase de transfert bien évidemment, puisqu'il n'y aura plus ni prison ni maison d'arrêt.

Ma crainte est qu'on n'aboutisse pas, avant la fin de cette législature, à un accord et à la certitude de la reconstruction de la prison de Verviers. Cela serait extrêmement dommageable pour la population de cet arrondissement judiciaire.